



# Règlement de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel Saison 2022-2023

La Coupe des Clubs Crédit Mutuel est une compétition fédérale par paires organisée par les clubs en présentiel avec un classement par série.

## Elle comporte deux phases :

- Une phase qualificative au niveau des clubs en tournois de club.
- Une Finale Nationale de la « Coupe des Clubs », en simultané, par série et en club sur plusieurs sites en fonction de la taille des comités.

La Finale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel se jouera en simultané le samedi 24 juin 2023. Les gagnants de chaque série représenteront leur club.

Ainsi quatre clubs recevront la « Coupe des clubs » pour la saison concernée.

Pour la phase finale, une dotation spéciale de PP et PE récompensera les joueurs.

## 1/ Phase qualificative

### Inscription des paires :

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel, dans la même configuration, dès qu'elle a participé à au moins **5 tournois de qualification dans la même composition et dans le même club.**

Cependant, un joueur peut participer à la coupe des clubs dans plusieurs clubs et/ou avec plusieurs partenaires différents.

Au moins l'un des membres de la paire doit avoir pris sa licence ou être adhérent dans le club où la paire concourt pour la Coupe des clubs.

Pour pouvoir se qualifier pour la phase finale, chaque paire devra avoir joué au moins 5 des 14 tournois organisés par le club.

### Attribution des points d'expert :

Pour cette phase, les points d'expert des tournois de régularité seront doublés

## 2/ Organisation de la Finale Nationale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel :

**Cette Finale est fixée le samedi 24 juin 2023.**

### Modalités :

La Finale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel est organisée en simultanée au niveau national, dans un ou plusieurs clubs du Comité selon la participation. Les sections regrouperont les joueurs d'une même série. Les 3ème et 4ème série pourront être regroupées en cas d'effectif insuffisant mais, dans ce cas, les paires 4ème série concourront dans la catégorie 3ème série.

La compétition comprend 2 séances de 24 donnes :

- Séance 1 à 11h
- Séance 2 à 14h30

Un apéritif dinatoire clôturera la manifestation. Toutes les réclamations concernant les erreurs de saisie de scores doivent être faites au plus tard le 26 juin 2023 à 18h auprès du centre organisateur et l'homologation sera faite le 27 juin dans la matinée.

### Établissement du nombre de paires qualifiées par club :

Dans chaque club, un quart des paires de chaque série ayant joué au moins 5 séances sera qualifié pour la Finale de la Coupe avec au moins 2 paires de chaque série. Les paires qualifiées représenteront le club dans lequel elles ont joué à condition que l'un des membres de la paire soit licencié ou adhérent dans le club.

### Attribution des points :

La finale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel est une épreuve donnant lieu à une attribution de Points de Performance et de Points d'Experts.

Attributions forfaitaires aux :

- 50 premières paires du classement général (20 PP pour le 1<sup>er</sup>, 19 PP pour le 2<sup>ème</sup> etc...),
- 50 premières paires du classement général sans joueur 1<sup>ère</sup> série (15 PP pour le 1<sup>er</sup>, 14 PP pour le 2<sup>ème</sup> etc...).

Dotation en PP :

Rang	Classement général	Paire sans joueur 1ère série
1	20	15
2	19	14
3	18	13
4	17	12
5	16	11
6 à 10	15	10
11 à 20	12	8
21 à 30	10	6
31 à 40	5	4
41 à 50	2	2

Une paire sans joueur 1<sup>ère</sup> série se verra attribuer la meilleure des 2 dotations.

- Les points d'expert seront doublés pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> séries jusqu'au 100<sup>ème</sup> parmi les 50 premiers 4<sup>ème</sup> série et les 50 premiers 3<sup>ème</sup> série du classement scratch. Ces attributions de PE et de PP sont indépendantes de la dotation annuelle des comités